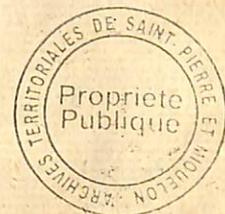




# LA VIGIE

## Journal de démocratie sociale DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



### ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00  
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

### Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

### INSERTIONS

Une à six lignes. . . . . 3 fr. 00  
Réclames . . . . . 0 fr. 50  
Faits divers . . . . . 1 fr. 00

### La Pêche à la Baleine

AUX ILES ST-PIERRE & MIQUELON

Extrait du journal la « Dépêche Coloniale »

Notre dernier article a démontré que si la baleine fut jadis anthropophage aux termes de l'histoire sainte, elle a suivi depuis, elle aussi, en fille obéissante de la nature, les lois de l'évolution mondiale. — Du Jonas? Pouah, quelle horreur! Servez-moi de petits crustacés, de minuscules alevins bien frais que mon gosier trop étroit puisse avaler sans trop de mal.

Tel est le menu quotidien que la baleine commande maintenant à la Bar Maid de l'Océan. Du moins, c'est ce qu'affirment des savants et leur déclaration est reproduite dans un rapport officiel de Terre Neuve.

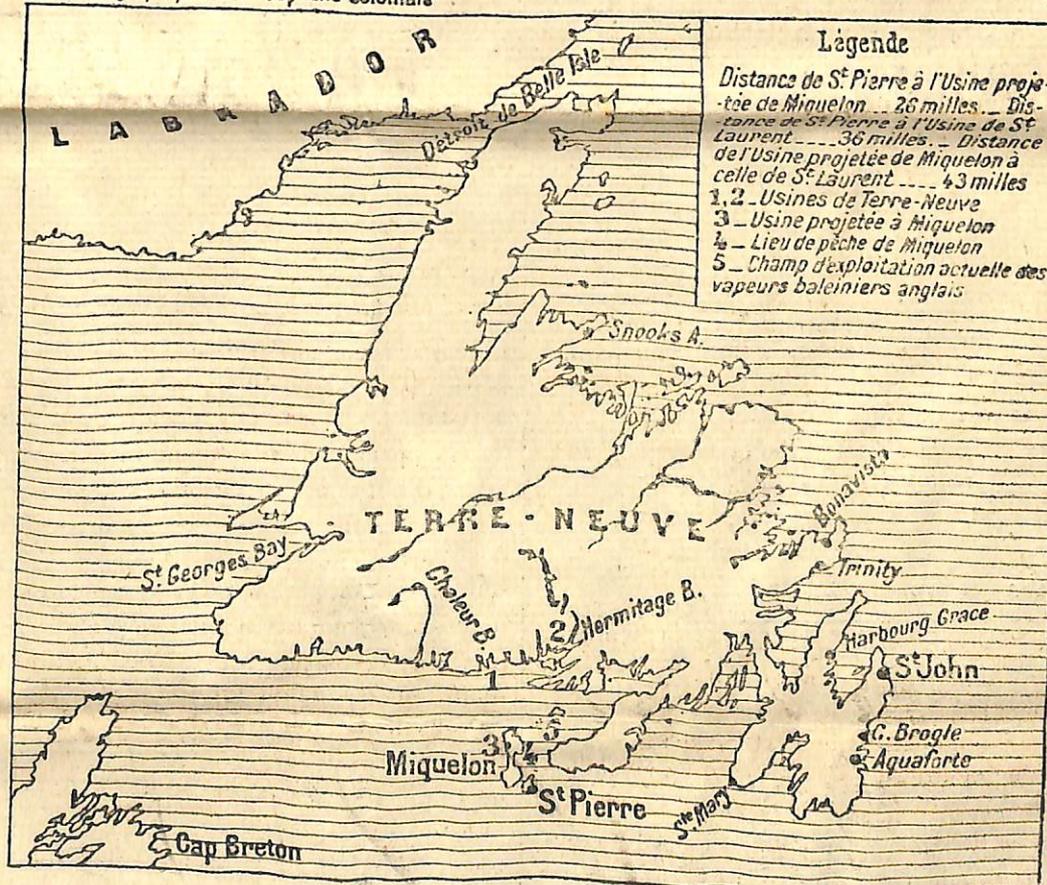
Ayant ainsi modifié son genre de nourriture et approprié les organes de son corps à cette modification, cet animal est aujourd'hui incapable, comme on le prétend, de dévorer des loups ou des chiens de mer, des morues, capelans ou encornets. Elle vit avec eux en bonne voisine et ne croyez pas qu'après la mort, cette entente cesse entre eux. Morte par les éclats de l'obus, harponnée et traînée jusqu'à l'usine, elle est immédiatement disloquée, disséquée, émietlée, réduite en huile, en poudre, en phosphate et en fumée. Tout ce qui était d'elle devient sous la main du chimiste, un produit commercial, une valeur tangible et fongible, au même titre que tout ce qui provient des autres pêches maritimes.

Son industrie et toute autre connue dans les villes de pêche offrent à l'activité humaine les mêmes chances de succès ou d'insuccès, côtoient les mêmes lisières

de la hausse ou de la baisse. Aucune rivalité d'intérêts entre elles, et sœurs jumelles elles peuvent revendiquer un même degré de protection et de sollicitude publiques. Les statistiques publiées l'autre jour ont suffisamment prouvé à cet égard la valeur de notre affirmation.

leine sur celle de la morue. Ils en parlent pour émettre la théorie suivante : « Miquelon est notre seul port d'approvisionnement de la boëtte. Or, édifier une baleinerie à Miquelon, c'est édifier la ruine de l'industrie de la boëtte, puisque la baleinerie est à la boëtte ce que 40 grammes de

Service Géographique de la « Dépêche Coloniale »



Aussi bien, sans insister davantage sur ce point, examinerons-nous aujourd'hui le cas spécial de Miquelon, commune où doit se construire l'usine.

Les adversaires de l'usine sont de deux catégories. Les uns érigent en axiome et admettent comme définitivement établie l'influence néfaste de l'industrie de la ba-

strychnine sont à l'estomac.»

Les seconds ne prononcent pas ainsi *ex cathedra*. Ils veulent bien admettre que le danger n'est pas bien établi. Mais, du moment que ce danger est possible pourquoi donner lieu de le craindre?

Le mieux est d'attendre encore quelques années, pensent-ils.

ES DE SAINT-PIERRE  
Propriété  
Publique

En bien, que les uns et les autres se rassurent : Le danger n'est pas possible, et serait-il possible, qu'il existe déjà. Il n'est plus à créer, il est tout créé d'avance. Mais ce qui n'existe pas encore, c'est le corollaire du danger, c'est-à-dire la récompense des efforts ou de la bravoure.

Nous examinerons une à une chaque partie de la proposition que nous venons d'avancer :

A) Le danger n'est pas possible. D'abord, il n'y en a point; nous l'avons déjà démontré amplement. Même s'il y en a ailleurs, il ne peut point en exister à Miquelon, parce que : 1° Miquelon n'est pas le seul point d'atterrissage de la boëtte. Saint-Pierre et l'Île aux Chiens fournissent aussi leurs contingents. Les marins se procurent également des appâts frais, sur les bancs de pêche mêmes;

b) Le capelan donne, il est vrai, en assez grande quantité à Miquelon; mais il ne donne qu'à une grande distance de l'endroit où doit se construire l'usine, il y a plusieurs kilomètres de distance entre l'endroit fréquenté par les pêcheurs de boëtte et le point où abordera le vapeur baleinier.

c) Bien que le point d'atterrissage du capelan soit nettement délimité et qu'il soit loin de l'usine en projet, nous croyons savoir que l'Administration a l'intention de défendre la pêche à la baleine autour des trois îles de la colonie pendant l'époque d'atterrissage : disposition, à notre avis inutile voire rigoureuse, sans précédent à Terre-Neuve. Mais peut-être calmera-t-elle les vaines appréhensions de ceux qui craignent un éloignement de la boëtte;

a) Aucune contamination d'eau à craindre puisque d'abord il n'y a point contamination et qu'ensuite même une contamination ne peut nuire à personne, puisqu'il n'y a pas un seul marin se livrant à sa profession sur la côte nord de l'île;

2° Le danger, si danger il y a, existe déjà; actuellement nous le subissons sans jouir des avantages correspondants.

Cette affirmation ne saurait être mieux développée qu'en donnant aux lecteurs un tracé de la colonie de Saint-Pierre et Miquelon et de celle de Terre-Neuve.

Par sa situation géographique, Miquelon est respectivement à 36 et à 43 milles de deux baleineries anglaises installées sur les côtes de Terre-Neuve. Les vapeurs de ces manufactures ont pour champ d'exploitation la surface comprise entre l'ouest de Terre-Neuve et l'est de Miquelon. Ils croisent fréquemment autour de nos îles et à Miquelon surtout, la côte Est où passent et

repassent les baleiniers est celle précisément où le capelan aborde, où les pêcheurs de morue et de boëtte se disputent à qui fera la moisson la plus fructueuse. S'il suffit donc des croisières de vapeurs ou des remorquages de la baleine pour que le capelan déserte une île qui lui paraît chère et pour que les marins fassent comme les autruches en attendant que les baleiniers soient disparus dans l'horizon, pourquoi depuis neuf ans, avons-nous toujours eu de la boëtte à Miquelon?

Elle a été plus ou moins abondante, il est vrai; mais, même dans les campagnes les plus désastreuses, elle n'a jamais manqué.

Quoi qu'il en soit, en admettant même que les fluctuations de leur rendement proviennent des voyages fréquents des vapeurs, nous n'avons aucune qualité pour empêcher ces voyages qui s'effectuent généralement en dehors des eaux territoriales. Nous sommes obligés de laisser faire la navette aux bateaux et d'en subir en même temps le contrecoup.

La situation ne sera donc ni changée, ni aggravée du fait de l'établissement d'une usine dans nos îles. Les mêmes vapeurs feront les mêmes croisières, illuminant des mêmes sillages les mêmes bancs de capelans. Ceux-ci, déjà habitués à frétiller et à sautiller le long de ces sillages, ne prendront pas la mouche parce que le bateau, troublant leurs ébats amoureux, aura un pavillon tricolore à la place d'un pavillon étranger.

Mais si la couleur du pavillon leur est indifférente à ces capelans sans patrie, combien, à nos yeux, elle est importante, car elle nous permettra de retirer de cette industrie tous les avantages dont les Anglais sont actuellement les seuls à bénéficier dans tout l'univers. Nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner qu'à cet égard il y eût des Français s'opposant à l'établissement de l'usine. Leur bonne foi a été certainement surprise et nous ne doutons point que l'étude consciencieuse à laquelle nous venons de nous livrer de cette question fort importante ne dissipe entièrement tous les malentendus.

Nous demandons en même temps à MM. les ministres de la marine et des colonies de vouloir bien activer la solution de cette affaire sur laquelle nous fondons après mûr examen, les plus grands espoirs pour le relèvement économique de la colonie de Saint-Pierre et Miquelon.

J. Monge

## Au RÉVEIL

Nous n'attendons pas que Louis Légasse réponde lui-même à votre « question indiscrète » comme vous l'appellez. Nous connaissons cette affaire qui n'est mystère que pour vous; et, pour une fois, nous tenons à vous faire plaisir.

D'abord aucun armateur n'a été forcé de rembourser 38.000 francs.

Sur les instances d'un de ses amis et avec garanties et engagements écrits, Monsieur Louis Légasse a, en effet, versé, non pas 38.000 francs mais une somme fort respectable que ni Mazier, ni Clément n'auraient avancée à un ami, même avec des garanties et des engagements formels et écrits, car leur amitié ne va pas jusque là!!

Ce n'est pas du reste, pour la première fois que nous avons vu Légasse prêter de l'argent à ses amis dont plusieurs, par reconnaissance, sont devenus ses adversaires acharnés.

Nous pourrions citer plusieurs armateurs de ses adversaires, qu'il a sauvés de la faillite en leur avançant des 60 et 100.000 francs par an et davantage, et pendant plusieurs années. Nous pouvons affirmer qu'il n'a jamais poursuivi que ceux qui l'ont volontairement trompé.

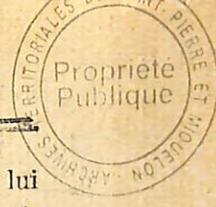
On l'a vu à l'œuvre avec ses parents REMBOURSANT pour leur compte, aux créanciers, plus de centaines de mille francs.

Non, les adversaires de Louis Légasse auront beau faire, ils pourront inventer les plus grosses turpitudes, l'opinion est faite sur son compte.

Tout le monde connaît Louis Légasse. Nous ne dirons pas que c'est un homme parfait. Non: Il est vif et parfois emporté avec ceux qui sont de mauvaise foi avec lui, mais il a du cœur, beaucoup de cœur, n'est pas un lâcheur, devrait-il même se compromettre en défendant ce qu'il croit être « la bonne cause » honnête, obligeant et le plus affable des hommes, voilà Louis Légasse.

Nous disons qu'il n'a pas l'esprit étroit comme beaucoup de ses adversaires. En effet nous savons que dernièrement, il défendait au Ministère une affaire Clément Théodore — non pas par amitié pour M. Clément!! — mais dans l'intérêt de la colonie à la suite d'une plainte de Paul Revert de St-Malo au sujet de l'introduction en France de capelans soi-disant étrangers, provenant de St-Pierre & Miquelon.

Voilà l'homme qui ne vous a jamais



craints et qui vous gêne profondément messieurs Théodore Clément et Paul Mazier.

Gustave.

*L'article intitulé « Au RÉVEIL » et signé Gustave et il composé lorsque nous avons reçu ce qui suit de M. Légasse.*

*Nous nous empressons de l'insérer comme suite.*

Personne ne m'a jamais forcé à faire quoique ce soit! Il n'est pas encore né l'homme qui me fera marcher!

Mais oui, parfaitement, j'ai versé sur les instances d'un de mes amis, et moyennant des garanties, pour le compte d'une tierce personne, une somme à peu près de l'importance que vous mentionnez.

J'en ai payé bien d'autres pour le compte de personnes qui ne m'ont jamais remboursé, et qui sont devenues mes adversaires les plus acharnés; (ce dont je me moque), car je n'ai jamais compté sur la reconnaissance de ceux que j'ai toujours obligés avec plaisir. Et si c'était à refaire, je recommencerais la même façon de faire!

Le « RÉVEIL » pourrait peut être nous dire le nom de l'ardent Réveillard qui ne s'empresse pas de rembourser à qui de droit une somme de Frs 1372,76 perçue en trop dans un règlement en 1905!

Quand il y a erreur il faut bien rembourser à moins de vouloir voter. J'ai bien commis une erreur au profit de la « MORUE FRANÇAISE » il n'y a pas bien longtemps et j'ai remboursé. C'est du reste tout ce que j'avais à faire. Va-t-on m'en faire un crime aussi? Mais j'en ris à l'avance. Voici l'affaire:!

Messieurs du « RÉVEIL » lisez et commentez tout à votre aise je ne vous ferai pas l'honneur de discuter avec vous:

L. Légasse.

Louis LEGASSE

à

Monsieur le MINISTRE du COMMERCE PARIS.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous verser au nom de la Morue Française, la somme de frs. 5.000 perçue en trop par notre caissier pour prime sur les expéditions de morues, faites de, Port-de-Bouc.

Le montant des primes encaissées ne concorde pas avec nos expéditions, d'après notre comptabilité.

Nous avons droit à 50.960 frs. au lieu de 56.560 frs. que nous avons encaissés.

Voici les nos des certificats, 27 - 40 - 50 - 52 - 60 et 63.

Veuillez nous délivrer en duplicata le récépissé pour la somme que nous vous remboursons.

Et veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Signé : L. LEGASSE

## Aux deux pantins

Aux attaques si directes lancées contre vous par le Lionceau, que vous traitez d'anonyme (quelle dérision) et que vous feignez d'ignorer, quoique vous sachiez bien qui il est, vous avez répondu comme d'habitude par des choses à côté ou par un silence prudent.

En effet, dans le journal qui vous sert à publier vos élucubrations vous entretenez pendant près de 3 colonnes vos lecteurs fatigués, de l'élection du Père Letournoux, (numéro du 7 juillet)

Quelle réponse! Le lionceau n'a parlé que très incidemment de cette affaire qui est de l'histoire très ancienne.

Poussés par vos amis, qui ont dû vous faire le reproche de ne rien répondre, vous avez pris votre courage à deux mains et dans le Réveil du 14 Juillet, la montagne est de nouveau accouchée... d'une souris. Toujours rien, absolument rien. MM. Mazier & Clément dédaignent de répondre et ne s'abaissent pas jusqu'à entreprendre de se justifier; puis vient une longue tirade sur les catholiques, les Juifs, les francs maçons etc etc; une bouillabaisse quoi! Et puis, et puis, c'est tout! Dans le numéro du 21 Juillet, 3 semaines après l'article du Lionceau, nous voyons apparaître la signature de M. T. Clément au bas d'une lettre dans laquelle... il dédaigne lui aussi de répondre et de se justifier, il se contente de faire des allusions peu généreuses à la situation de notre gérant qui le vaut tous les jours et n'a pas la prétention comme lui de sortir de la cuisse de Jupiter.

Le lionceau ne s'abrite derrière qui que ce soit M. Clément. Si cela vous plaît, vous aurez bientôt occasion de le rencontrer il pourra vous le dire lui-même.

Braves gens, honnêtes gens, Don Qui chottes pourfendeurs, vous parlez et vous agissez toujours pour la galerie.

Nous, nous agissons et nous agissons croyez le bien, nous vous avons dit une partie de vos vérités, à bientôt le restant, nous vous avons promis de vous déshabiller, vous le serez et sous peu; il faut nous donner le temps.

Vous ne perdrez rien pour attendre.

## BEL EXPLOIT

Dans notre numéro du 14 Juillet, nous exprimions la crainte de voir le Chef du Service des douanes, vexé à juste titre des

attaques malveillantes dirigées contre lui par M. Mazier, user de représailles, en appliquant au commerce certains des nombreux règlements douaniers sur lesquels on est très tolérant à St-Pierre.

Cela n'a pas manqué et dès la sortie du Réveil le 13 Juillet, on a pulvérisé sur la porte du bureau des douanes, un ordre de service prohibant l'embarquement de tout objet sans déclaration préalable.

L'application d'une telle mesure a soulevé un véritable concert de protestations parmi les commerçants et on a pu en ressentir les doux effets dès le surlendemain au départ du vapeur St-Pierre pour Langlade plusieurs prises de bec sérieuses eurent lieu entre certains passagers embarquant des marchandises sur ce vapeur et un préposé des douanes.

On commença à s'agiter, des pourparlers furent engagés et il paraît que sur les observations qui lui furent faites par certains de ses amis, le citoyen Mazier, promit de cesser ses attaques, aussi malveillantes qu'injustifiées.

Mais c'était bien mal connaître le Monsieur que de supposer qu'il allait ainsi se taire; en effet dans le numéro suivant du Réveil, il recommence comme de plus belle.

On nous affirme que M. Larquère lui, tiendra sa parole, et que l'ordre sera donné aux douaniers d'agir comme par le passé concernant la question des embarquements.

Nous félicitons sincèrement le chef du Service des douanes de n'avoir pas voulu créer des ennuis à toute une population à cause des actes vexatoires d'une seule personne: nous étions loin d'approuver la mesure prise à l'égard des commerçants, tout en étant obligés de reconnaître qu'elle était parfaitement légale

Quant au sieur Mazier nous pensons bien qu'après ce bel exploit il sera proposé pour la médaille en chocolat et ses quelques adulateurs ne manqueront pas d'en recueillir précieusement le souvenir pour le graver en lettres d'or sur le socle de la statue dont un de nos collaborateurs nous entretenait dans notre dernier numéro.

X

## La pêche du capelan

Sous ce titre le « Réveil » a publié pendant cette saison, une série d'articles très documentés et qui dévoilent de la part de leur auteur de profondes connaissances.

C'est ainsi que nous avons appris que le capelan aime la solitude, que chaque pa-



trou de goëlette envoi sept doris rôder la côte, que chaque goëlette possède un chien, que ce chien a l'obligation de faire la navette entre la terre et le bord, et qu'il résulte de tout cela des troubles fâcheux pour l'atterrissage du capelan.

Pour ma part j'avoue humblement que j'ignorais toutes ces choses !

Depuis de longues années, j'assiste chaque saison à l'attente des goëlettes, à l'atterrissage du capelan, à son agonie et à sa renaissance, mais je n'avais jamais soupçonné les 350 doris échoués et les 800 hommes jetant les cailloux dont parle le « Réveil » tout au plus avais-je vu un ou deux doris suivre chaque seine, quant aux chiens je ne les avais jamais remarqué ailleurs que sur le pont des goëlettes, ce qui n'est pas de règle du reste — simple effet d'optique sans doute —

Mais si la lecture de ces intéressants articles m'a enseigné des choses que j'ignorais, je ne suis pas néanmoins renseigné comme je l'espérais.

*Quoique tardive dit le Réveil, la pêche du capelan a été cette année plus abondante que jamais.*

Rien n'est plus vrai ! mais d'où vient cette abondance ?

Dans des articles non moins autorisés le savant journal nous apprenait les années dernières que l'abondance du capelan était proportionnelle à la quantité de baleines lui donnant la chasse : « Dans cette pourchasse furibonde, pourrait on lire dans le No du 22 juillet 1905, il n'y a de salut pour le capelan que dans un saut qui peut général vers les basses eaux qui mettent la baleine dans l'impossibilité de continuer sa poursuite par le manque de profondeur. C'est là le simple instinct de la conservation qui, pour se sauver d'un danger se précipite aveuglément dans un autre. »

Et plus loin : « Voilà le rôle de ce grand mammifère de dévorer une masse prodigieuse de petits poissons de toutes sortes et de les forcer à se réfugier par la chasse qu'elle leur donne dans les baies de petite profondeur où elle ne peut pénétrer par suite de son grand tirant d'eau. »

Les opinions changent avec le temps et on peut lire à un an d'intervalle dans le même Réveil du 30 juin 1906. « Le capelan est un poisson essentiellement migrateur, et son instinct lui commande de prendre ses aises et de choisir son lieu de séjour de prédilection. »

Décevantes théories ! Le capelan fuit-il la baleine, ou au contraire vient-il de son plein gré revoir le lieu de sa naissance ? Pourquoi nous laisser dans une telle incertitude ?

L'an dernier le Réveil du mois de juin dit : « Le capelan était disparu de ces contrées infectées et troublées par cette chasse de baleines rabatteurs naturels de

toute boîte »

Cette année, aucune baleine n'a encore été signalée dans les eaux de la côte, et l'abondance du capelan a été telle que nous avons pu craindre un moment l'envahissement. Qu'aurait-ce été si nos bons voisins n'avaient eu la précaution de nous débarrasser de quelques milliers de baleines.

Profitons des leçons du passé, dit le Réveil, c'est juste !

Le présent qui sera passé l'an prochain nous enseigne que tôt ou tard le capelan, poursuivi par la baleine deviendra un danger. Unissons nous contre la baleine ! La baleine voilà l'ennemi !

X

## Histoire Grotesque

Ainsi que nous nous y attendions le Réveil s'est empressé de publier dans son dernier numéro un petit article fielleux et mensonger sur cette affaire, mais en journal avisé et prudent il s'est bien gardé de nommer la prétendue victime de M. Angoulvant.

Nous ne sommes pas tenus à la même discrétion et comme nous avons reçu nous aussi par ce même courrier des informations très précises, nous allons les publier pour rétablir la vérité.

Le terrible major Filippi (car c'est bien lui) ex douanier à l'énorme moustache et au regard olympien, a envoyé ses témoins à M. Angoulvant sous le prétexte que ce dernier, comme Gouverneur lui aurait fait tort par ses rapports confidentiels au Ministère des Colonies.

Monsieur Jules Legrand, député de Bayonne et Monsieur Messimy, député de Paris représentaient M. le Gouverneur Angoulvant.

Ces Messieurs considérant l'affaire ridicule et comme étant du pur bluff ont proposé de faire trancher la question par un arbitre choisi par les témoins. Ceux de M. Filippi ont refusé l'arbitrage et l'affaire a été terminée.

Quant à la gifle elle n'a jamais existé que dans l'imagination surchauffée du grand Major ou peut-être bien dans la cervelle, non moins imaginative du Directeur du Réveil St-Pierrais; il y a des gens qui prennent leurs désirs pour des réalités, c'est ce qui est arrivé à l'un de ces messieurs, peut-être bien à tous les deux.

Voilà la vérité sur cette affaire plutôt grotesque, nous tenions à la faire connaître à nos lecteurs.

M. Filippi avait écrit à une personne de St-Pierre qu'il allait gifler Louis Légasse à sa première rencontre à Paris. Or Messieurs Légasse et Filippi se sont rencontrés déjà plusieurs fois au Ministère des Colonies — nez à nez — et M. Légasse n'a

pas reçu la gifle annoncée et pour cause.

M. Lagrosillière avait annoncé aussi à « cors et à cris » qu'il allait gifler Légasse et quand ils s'étaient rencontrés au cercle, le terrible Lagrosillière ne souffla mot et resta bien coi aux côtés de M. Louis.

Tout cela n'est que bluff et couardise.

## Récompenses scolaires

Pendant la quinzaine qui vient de s'écouler les distributions de prix ont été faites aux élèves des différentes écoles de la Colonie.

Comme d'habitude ces solennités avaient attiré dans la salle du Rink les nombreux parents et amis qui se font un devoir en même temps qu'un réel plaisir d'y assister.

L'espace nous manque pour en donner le compte rendu détaillé ainsi que la liste des lauréats, nous nous contenterons donc de dire que les plus louables efforts ont été faits par les professeurs et les élèves pour justifier les sacrifices que s'impose la Colonie afin de donner à ses enfants l'éducation si indispensable de nos jours. Le programme de l'école communale des garçons a été exécuté avec beaucoup d'entraînement et de naturel, ce qui fait le plus grand honneur à M. Picandet et à ses professeurs.

L'éloge des sœurs de St-Joseph de Cluny qui dirigent le pensionnat n'est plus à faire, elles ont eu la joie de voir cinq de leurs élèves obtenir cette année le brevet élémentaire.

Quant aux sœurs qui dirigent l'école communale des filles nous ne pouvons que regretter que ce soit la dernière fois qu'elles assistent à la distribution des récompenses à leurs élèves; en effet la laïcisation les frappe et elles doivent disparaître.

Sincères républicains nous nous inclinons devant la loi.

A ces femmes toutes de dévouement et de fidélité qu'il nous soit permis d'exprimer ici la reconnaissance de la population St-Pierraise.

## RÉSULTAT DE LA 1ÈRE PÊCHE AU 7 JUILLET 1906.

104 goëlettes ont armé en 1906 :  
 93 goëlettes ont livré leur 1<sup>ère</sup> pêche entière soit 33839 qtx.  
 2 goëlettes avaient livré au commencement d'avril un premier voyage :  
 Bayonnaise 224 qtx.  
 Emile 113 „  
 5 goëlettes n'étaient pas encore rentrées.  
 4 se sont perdues sans livrer de produits.

Soit une moyenne pour les 93 goëlettes de . . . . . 363 qtx.

En 1905, 101 goëlettes avaient livré en première pêche une moyenne de . . . 355 qtx.

103 navires ont livré ensemble 69732 qtx. soit une moyenne de 677 qtx. par navire.

### EXPÉDITIONS SUR FRANCE

Expédié au 20 Juillet 1906	96.303 qtx
„ 1905	80.051 qtx
Différence en plus pour 1906	16.252 qtx

Le Gérant Fernand Dotsabide

Imp. LA VIGIE